



PROJET MOBILITES 2025 / 2030
Commission thématique « Report Modal – Transports en commun et multimodalité »
du 1 er décembre 2015
14h - 16h30

Relevé de décision

Elus présents :

BERGES Martine	Mairie de Villeneuve-Tolosane – Conseillère municipale et conseillère de la métropole
DECARVALHO Albertine	Mairie de Lespinasse – Conseillère municipale
FLORENT Valérie	Mairie de Balma- Adjointe au Maire
GUYOT Philippe	Mairie de Plaisance du Touch – Adjoint au Maire en charge de la Démocratie participative et de la Communication
GREPINET Jérôme	Mairie de Montrabé – Elu en charge des transports
JACQUEL Fabien	Mairie de Saint-Orens-de-Gameville – Adjoint délégué à la mobilité urbaine
MOINAT Philippe	Mairie de Tournefeuille - Adjoint au Maire délégué aux mobilités et transports urbains

Techniciens présents :

LHOTELLIER Hervé	CODEV du SICOVAL
VALVERDE Cécile	CODEV du SICOVAL
FLAMAND France	CODEV de Toulouse Métropole
HEGOBURU Jean-Pierre	CODEV de Toulouse Métropole
FOURASTIE Pierre	CODEV de Toulouse Métropole

LIKHT Dina	Mairie de Blagnac - Responsable du Service Déplacements
SALIDU Stéphanie	Mairie de Dremil-Lafage - Service Urbanisme
BARRERE Denis	CA du Muretain - Directeur Transport/ Mobilités
CALLE Julien	SICOVAL – Responsable Déplacements
CAPDEVILLE Jean	Toulouse Métropole- Direction stratégique des mobilités
CHABAUD Gérard	Toulouse Métropole
DALBIN Alexia	Toulouse Métropole
GAUTIER Bruno	Toulouse Métropole- Chef du Service Méthodes et Finances- Domaine des Infrastructures
NADALIN Daniel	SCOT Nord Toulousain
SERE Gilles	Mairie de Colomiers – Directeur des Services Techniques
SEUBE Audrey	Conseil Départemental – Direction des Transports

CHANTEAU Régis	Région Midi-Pyrénées - Directeur adjoint des infrastructures et des transports
DALMAU René	DDT
ROUJEAN Alain	DDT 31 - Responsable d'unité

EYCHENNE Marc	CCI de Toulouse
BONNET Guillaume	CFE-CGC UD 31 – et président de la Commission développement durable d'Airbus
JULIA Anne	Aéroport de Toulouse Blagnac
PAVY Anne	SNCF Réseau- Responsable prospective

RIVIERE Alain	France Nature Environnement Midi Pyrénées
BES Marie-Pierre	AUTATE Association des usagers des transports de l'agglomération toulousaine et de ses environs
LEFEBVRE Stéphane	AUTATE, Association des usagers des transports de l'agglomération toulousaine et de ses environs
DUFOUR Odile	Association Vigilance transports Circulation – Présidente et Coordination Circulation Sud-est
TEMPLETON Alex	IEP Toulouse
STANNE Romain	IEP Toulouse

BONNIFET Marie	AUA/T
DOUCET Christophe	SMTC – Responsable Politique de Déplacements et Accessibilité
DUPOUX Fabienne	SMTC – Responsable Etudes générales
AYFFRE Nelly	SMTC – EOR
DELPLANQUE Mylène	SMTC – EOR
LEFEVRE Sara	Algoé Consultants

La commission s'est déroulée de la façon suivante :

1. Introduction : présentation du déroulement de la commission, rappel des leviers du Projet Mobilités 2025/ 2030 et des enjeux et pistes d'actions en lien avec le thème
2. Synthèse des travaux des commissions thématiques de novembre
3. Rappel des engagements des institutions sur le thème « « Report Modal – Modes alternatifs et partage de l'espace public » »
4. Présentation des contributions (concertation publique et contributions des partenaires)
5. *Forum communautaire : travail collectif sur les pistes d'action possibles*
6. Prochaines étapes

Le présent compte-rendu n'a pas pour objet de résumer l'ensemble des diapositives projetées en réunion, le support complet étant disponible sur le site mieuxbouger.fr. Le présent compte-rendu vise en revanche à retranscrire les échanges en séance.

1. Introduction et présentation du déroulement de la Commission thématique

1.1: Introduction

Le SMTC introduit la séance « Report Modal – Modes alternatifs et partage de l'espace public ». Il s'agit d'un des dispositifs de concertation volontaire mis en place par le SMTC dans le cadre de la démarche de révision du PDU, appelée « Projet Mobilités 2025/ 2030 ».

La commission « « Report Modal – Transports en commun et multimodalité » est l'une des 4 commissions créées par le SMTC pour engager une dynamique partenariale autour du Projet Mobilités 2025-2030. Trois autres commissions ont été mises en place sur les sujets suivants :

- Report modal : modes alternatifs et partage de l'espace public,
- Cohérence Urbanisme Mobilité : interfaces entre projets urbains et projets de transports,
- Optimisation des réseaux : usage des réseaux routiers et des stationnements, logistique urbaine.

Ces commissions thématiques sont ouvertes aux Personnes Publiques Associées.

Les commissions des 1, 2 et 3 décembre font partie du deuxième temps des commissions thématiques. Elles visent à co-construire des pistes d'actions par thème, en s'appuyant sur le travail d'une première série de Commissions, qui a eu lieu **les 4 et 5 novembre**, et qui visait à partager le diagnostic et les enjeux du Projet Mobilités 2025/ 2030.

1.2 : Déroulement de la séance

La séance se déroule en trois principales séquences :

- Rappel des éléments d'enjeux et des pistes d'actions en lien avec le thème ;
- Synthèse des travaux et contributions précédents :
 - o Travaux des commissions thématiques de novembre
 - o Engagements pris par les institutions
 - o Eléments issus de la concertation publique et des contributions des partenaires
- Forum communautaire : travail par petit groupe pour déterminer et détailler des pistes d'actions en lien avec le thème de la Commission.

Des temps d'échanges sont réalisés à chaque fin de séquence.

2. Echanges sur les enjeux et la synthèse des travaux de novembre

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT note que l'enjeu de la qualité de l'air a peu été évoqué. Une amélioration de la qualité de l'air a été observée durant les années 2012 et 2013. En 2014, l'hiver doux aurait pu laisser espérer une baisse des NOx du fait d'une plus faible utilisation du chauffage, mais cela ne s'est pas produit.

Par ailleurs, lors des précédents étés, l'ensoleillement était limité, ce qui avait permis de limiter le nombre de jours de dépassement du seuil d'information et de recommandation concernant l'ozone. Le fort ensoleillement de cet été a entraîné plus de 25 jours de dépassement du seuil d'information et de recommandation sur l'année 2015.

Enfin, FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT ajoute qu'un des enjeux centraux du Projet Mobilités 2025-2030 est le temps de parcours des transports en commun. Tant que le bus sera 2 à 3 fois plus lent que la voiture particulière, les transports en commun ne seront pas attractifs.

L'ASSOCIATION VIGILANCE TRANSPORTS CIRCULATION souhaite savoir comment le SMTC a prévu de prendre en compte les avis déposés dans le cadre de la concertation du grand public qui a eu lieu en septembre.

Le SMTC répond que les avis seront analysés et pris en compte dans le cadre de l'élaboration du Projet Mobilités 2025-2030.

Le CODEV de Toulouse Métropole estime que les Plans de Déplacements d'Entreprises (PDE) sont à favoriser. Il indique qu'un travail important a été mené par Airbus Armement pour améliorer les déplacements de ses salariés ; une base des données des déplacements domicile- travail a notamment été utilisée. Ce document pourrait être mis à disposition sur le site mieuxbouger.fr. D'autre part, il serait intéressant de représenter les 400 000 points répertoriés pour figurer les déplacements domicile-travail.

Par ailleurs, le CODEV de Toulouse Métropole regrette le faible nombre de franchissements sur la Garonne dans le Nord de l'agglomération et évoque « un fjord qui s'avance jusqu' au centre de Toulouse ». Ce manque de franchissements conduit à un manque de transversalité des déplacements.

Le SMTC répond que le « fjord » a été identifié. Une réflexion sur les franchissements (pas seulement sur la Garonne) en transports en commun et en voiture est en cours. Enfin, le SMTC confirme que les bases de données des déplacements domicile- travail sont utilisées dans le cadre des PDE.

La CFE-CGC souhaite qu'une meilleure desserte en transports du pôle aéronautique reste une priorité pour le SMTC.

3. Echanges suite à la présentation des contributions des partenaires

Le CODEV de Toulouse Métropole demande à ce que les contributions transmises par les PPA soient déposées sur le site mieuxbouger.fr afin qu'elles soient accessibles à tous. Le CODEV de Toulouse confirme qu'il travaille conjointement avec le CODEV du SICOVAL et le CODEV du Muretain, à la demande du Président du SMTC, afin de réfléchir à la cohérence entre Urbanisme et Transports. Pour l'instant, cette analyse a été centrée sur le bilan N+2 du PDU 2012 : quels impacts ont eu les actions du PDU ? pour quels coûts ? Il s'agit de répondre aux interrogations des citoyens lambda.

Il ajoute que l'objectif de ce PDU devrait être de terminer les projets lancés et ne pas initier de nouveaux projets à chaque nouveau mandat afin d'assurer une continuité dans la politique mise en œuvre.

Créée en 2007, l'AUTATE (Association des usagers des transports de l'agglomération toulousaine et de ses environs) vient d'être relancée. L'AUTATE identifie le temps de parcours des transports en commun comme un enjeu –clé pour lequel des actions devront être identifiées.

Par ailleurs, l'AUTATE s'interroge sur :

- l'impact de la ligne de tramway T2 : quel report modal cette ligne a-t-elle engendrée ? Les embouteillages à Blagnac semblent toujours aussi importants...
- l'efficacité d'un téléphérique urbain sud ? quel sera le débit de ce téléphérique?

Le SMTC propose d'organiser une réunion spécifique avec l'AUTATE afin de partager les éléments de diagnostic et évoquer l'offre de mobilités des AOM sur le territoire.

L'AEROPORT DE TOULOUSE BLAGNAC répond à l'AUTATE que de nombreux employés et passagers de l'aéroport utilisent la ligne T2. D'autre part, la ligne T2 ayant été mise en service en avril 2015, il est nécessaire d'attendre plusieurs mois afin que la ligne trouve ses usagers avant de tirer des conclusions sur sa fréquentation.

Concernant le projet de ligne TAE, l'AEROPORT DE TOULOUSE BLAGNAC réaffirme la pertinence de disposer d'une ligne de métro pour relier l'aéroport à la gare ferroviaire.

Le SMTC note la pertinence de valoriser un bilan N+2 du PDU afin de se poser les bonnes questions sur le retour sur la pertinence des projets TC réalisés.

LA VILLE DE TOURNEFEUILLE indique n'avoir pas eu le temps pour élaborer une contribution écrite. Le projet de Linéo 3 (qui devrait desservir Tournefeuille) lui semble très insuffisant, à mois d'un report modal très fort. Un travail est également à mener sur la fréquence des bus, les plages horaires afin de rendre plus attractifs les transports en commun (notamment la ligne 63 sous-utilisée).

Le CODEV du SICOVAL souhaite la réalisation du PLB dans une convergence d'intérêt collectif. En effet, cette ligne permettrait de desservir 30 000 emplois situés à Labège Innopôle. Il précise que sur ces 30 000 emplois, 77% (soit 23 000 personnes) sont occupés par des métropolitains habitant en dehors de Labège et du SICOVAL. Ce sont ces déplacements domicile-travail qui contribuent fortement aux embouteillages sur la zone.

D'autre part, le Président Lattes avait promis le tracé de la nouvelle ligne de métro pour mi-décembre. Qu'en est-il ?

Le SMTC informe que le dossier de choix est en cours d'élaboration et que le tracé à privilégier sera présenté en fin d'année.

4. Forum communautaire : travail collectif sur les pistes d'actions possibles

Il a ensuite été proposé aux participants de réfléchir par petits groupes, pendant une quarantaine de minutes, autour de cinq sous-thématiques :

- 1 **RESEAU BUS** ► **Comment renforcer l'attractivité du réseau bus, en tenant compte des enjeux de maillage et d'équilibre territorial?**
- 2 **INTERMODALITE** ► **Qu'est ce qui permettrait de parvenir à une intermodalité réussie, fonctionnelle?** (PEM, stationnement, tarification...?)
- 3 **DESSERTE DES ZONES D'EMPLOI** ► **Comment faciliter les déplacements domicile-travail et améliorer la desserte des zones d'emplois?** (gestion du temps de PDE? réseaux structurants...?)
- 4 **FERROVIAIRE** ► **Comment le mode ferroviaire peut-il être une alternative à l'usage de la voiture individuelle?** (cadencement, aménagement gares/haltes, complémentarité réseau TC...?)
- 5 **« SMART CITY »** ► **Comment la « ville intelligente » peut-elle résoudre certaines difficultés liés aux déplacements, à la mobilité?** (info voyageur, tarification, services mobilité, applications...)

Les participants devaient, pour la sous-thématique choisie, identifier deux ou trois actions prioritaires et les détailler dans une fiche de restitution, précisant : la nature de l'action, les enjeux et objectifs de l'action, sa priorité de mise en œuvre, sa territorialisation, les acteurs porteurs et à associer.

Sur les cinq ateliers proposés, seuls les quatre premiers ont été retenus par les participants.

Pour le premier atelier « Réseau de bus », une action a été proposée:

COMMENT RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU RESEAU DE BUS, EN TENANT COMPTE DES ENJEUX DE MAILLAGE ET D'EQUILIBRE TERRITORIAL ?

• **1) Réduction du temps de parcours**

A QUEL(S) ENJEU(X), CETTE ACTION REpond-ELLE ?

Renforcer l'attractivité du réseau de bus

A QUEL(S) OBJECTIF(S), CETTE ACTION REpond-ELLE ?

Rattraper le retard de l'offre actuelle de bus sur les besoins des utilisateurs (offre inadaptée aux besoins)

DETAIL DE L'ACTION

- Sortir les bus de la circulation
- Donner la priorité aux bus
- Cadencer les bus aux heures de pointe
- Développer l'information aux usagers en temps réel (équipements des arrêts de bus car tous les usagers n'ont pas de smartphone)
- Améliorer le confort

PRIORITE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION (ECHEANCE)

Urgent

Pour le second atelier « Intermodalité », une action a été proposée :

QU'EST CE QUI PERMETTRAIT DE PARVENIR A UNE INTERMODALITE REUSSIE, FONCTIONNELLE ?

1) Intermodalité

A QUEL(S) ENJEU(X), CETTE ACTION REPOND-ELLE ?

- Efficacité
- Cohérence
- Réduction de la circulation automobile (différentiée selon la réalité des territoires)

A QUEL(S) OBJECTIF(S), CETTE ACTION REPOND-ELLE ?

- Equiper le territoire de multiples pôles d'échanges multimodaux comprenant des services (espace de coworking, commerces...)
- Temps de parcours performant (afin que les TC puissent concurrencer la VP)

DETAIL DE L'ACTION

- Traitement des continuités, notamment pour les modes actifs pour améliorer l'accessibilité des PEM
- Traitement des ruptures de charges
- Offre de service adaptée
- Utiliser le levier Stationnement (enjeux le long des axes de TC à destination des parkings des entreprises, dimensionnement des P+R)
- Traitement et dimensionnement des pôles d'échange
- Support unique de tarification attractive (augmentation de la durée de validité du titre TC/ offre combinée...)

TERRITORIALISATION

Périmètre du Projet Mobilité

PORTEUR DE L'ACTION ET PARTENAIRES ASSOCIES

Gouvernance intégrée

Pour le troisième atelier « Desserte des zones d'emploi », trois actions ont été proposées :

COMMENT FACILITER LES DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL ET AMELIORER LA DESSERTE DES ZONES D'EMPLOIS ?

1) <u>Covoiturage par bassin d'emplois, par bassin de population, par communes éloignées (outil adapté type BlaBlaCar)</u>
A QUEL(S) ENJEU(X) ET OBJECTIF(S), CETTE ACTION REpond-ELLE ?
<ul style="list-style-type: none">- Diminution du trafic VP- Gain de temps/ économique
CHIFFRE OU MOT-CLE CORRESPONDANT A CETTE ACTION
Objectif : Diviser le trafic VP par 2 ou 3 (si forte utilisation du service)
DETAIL DE L'ACTION
<ol style="list-style-type: none">1. Favoriser le covoiturage par des voies dédiées sur roades/ axes principaux aux heures de pointe (7h-9h, 17h- 19h)2. Définir des parkings covoiturage sur l'aire métropolitaine (intermodalité)3. Indemnités kilométriques pour les covoitureurs versées par les entreprises4. Communiquer sur les outils et applications smartphone, connexion type Blabla Car ou Tisséo ou coovia5. Travail au sein des municipalités pour mettre en contact les salariés d'un même bassin d'emploi habitant sur la commune (communes éloignées et de petite taille)
PRIORITE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION (ECHEANCE)
Au plus tôt
TERRITORIALISATION
Global métropole et plutôt dédié aux territoires ruraux et éloignés pour identifier les personnes travaillant sur le même bassin 'emplois
PORTEUR DE L'ACTION ET PARTENAIRES ASSOCIES
SMTC pour déclinaison dans les entreprises et auprès des pouvoirs locaux
COMMENTAIRES
La mise en place et le développement du covoiturage passera par un changement des mentalités et des comportements. Cela nécessite une communication de fond à mener auprès des salariés en apportant du plus (baisse du temps de trajet, baisse du coût du transport) pour contre balancer les contraintes de pertes d'autonomie durant la journée de travail.

2) <u>Enquête coordonnée par bassin d 'emplois/ entreprise réalisée tous les 3 ans</u>
A QUEL(S) ENJEU(X), CETTE ACTION REpond-ELLE
<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance actualisée → identifier les besoins - Report modal
A QUEL(S) OBJECTIF(S), CETTE ACTION REpond-ELLE ?
<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les pratiques qui évoluent rapidement dans le temps en abordant toutes les thématiques (stationnement, comportements de déplacements...) - Définir l'offre de transport adaptée aux besoins et également organiser les modes connexes (covoiturage, modes actifs...) - Coordonner les actions entre les différents partenaires
CHIFFRE OU MOT-CLE CORRESPONDANT A CETTE ACTION
Géolocalisation
DETAIL DE L'ACTION
<ul style="list-style-type: none"> - Enquête menée par Tisséo et restituée par entreprise et par bassin d'emplois - Enquête salariés/ visiteurs/ livreurs... : cette action doit être faite dans le cadre du Plan de Déplacements
PRIORITE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION (ECHEANCE)
Tous les 3 ans
TERRITORIALISATION
Par bassin d'emplois
PORTEUR DE L'ACTION ET PARTENAIRES ASSOCIES
SMTC Tisséo
COMMENTAIRES (FACULTATIF)
<p>Aujourd'hui les chefs de projet PDE n'ont pas les moyens de mener à bien les actions. → ils ont besoin de SMTC Tisséo pour animer les PDE</p> <p>La nécessité de pouvoir faire appel à un conseiller en mobilité qui connaît l'ensemble de l'offre de mobilité se fait sentir.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier le nom de l'entreprise par fiche pour pouvoir mettre en place les actions adaptées à chaque entreprise - Permettre de personnaliser une partie de l'enquête pour qu'elle soit utile et adaptée aux entreprises

3) <u>Définir une politique de stationnement dans les zones d'emplois bien desservies par les TC</u>
A QUEL(S) ENJEU(X), CETTE ACTION REpond-ELLE ?
<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'accessibilité vers les zones d'emplois - Enjeu environnemental et sanitaire de désengorger les axes routiers
A QUEL(S) OBJECTIF(S), CETTE ACTION REpond-ELLE ?
<ul style="list-style-type: none"> - Désengorger les axes structurants vers les zones d'emplois - Report modal
CHIFFRE OU MOT-CLE CORRESPONDANT A CETTE ACTION
Objectif : 20% de report modal
DETAIL DE L'ACTION
<ul style="list-style-type: none"> - Diminuer le nombre de places de stationnement dans les entreprises bien desservies (bien définir ce qu'est une bonne desserte) en mettant en œuvre les actions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Différencier les places de stationnement : <ul style="list-style-type: none"> • Visiteurs, typologie des employés (sous-traitant moins favorisés par rapport aux employés « principaux ») • Mutualisation des places de stationnement dans les entreprises (pour éviter les places nominatives restant vides) - Aménager des places de covoiturage - Surveiller l'espace public dans les zones d'emplois dans lesquelles on contraint le stationnement (c'est-à-dire verbaliser le stationnement illicite) pour éviter le stationnement anarchique et que les zones voisines aux zones d'emplois subissent ce report de stationnement - Travailler sur l'indemnité kilométrique voiture (travail à initier avec l'Etat)
PRIORITE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION (ECHEANCE)
Dès que possible
TERRITORIALISATION
Sur l'ensemble des zones d'emplois
PORTEUR DE L'ACTION ET PARTENAIRES ASSOCIES
Collectivités diverses + SMTc Tisséo
COMMENTAIRES (FACULTATIF)
Le groupe de réflexion ajoute qu'une réflexion serait également à menée sur les déplacements liés à la pause méridienne (pour restauration et achats). Les enquêtes à réaliser devraient également porter sur cette période.

Pour le quatrième atelier « Ferroviaire », une action a été suggérée :

COMMENT LE MODE FERROVIAIRE PEUT-IL ETRE UNE ALTERNATIVE A L'USAGE DE LA VOITURE INDIVIDUELLE ?

1) Intermodalité prioritaire du ferroviaire pour une desserte de l'ensemble de l'agglomération et des zones d'emplois, gares stratégiques et entrée d'agglomération

A QUEL(S) ENJEU(X), CETTE ACTION REpond-ELLE ?

- Report modal

A QUEL(S) OBJECTIF(S), CETTE ACTION REpond-ELLE ?

- Limiter l'entrée VP dans l'agglomération

DETAIL DE L'ACTION

- Développer les pôles intermodaux autour des gares le plus en amont possible (à l'entrée de l'agglomération à Muret, Portet, Colomiers par exemple) sans passer par le centre de l'agglomération. A titre d'exemple, interconnecter les trains venant du Nord avec les zones d'emplois
- Assurer le cadencement avec des fréquences fortes, régulières, fiables et capacitaires
- Articulation des horaires intermodaux

PRIORITE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION (ECHEANCE)

A poursuivre et à développer en liaison avec les projets actuels des lignes TC structurantes

TERRITORIALISATION

L'agglomération et l'aire urbaine

PORTEUR DE L'ACTION ET PARTENAIRES ASSOCIES

Enfin un travail concerté entre AOM (Région SMTC) !

5. Prochaines étapes - suites de la démarche

Le SMTC a conclu la Commission en présentant les prochaines étapes:

- La commission partenariale technique : Lundi 14 décembre 2015, de 14h à 16h.
- La commission partenariale de suivi : Mercredi 16 décembre 2015, de 9h à 10h30.
- Les commissions territoriales, qui auront lieu en mars 2016, dans différents lieux de l'agglomération, suivant les quatre grands bassins de mobilité (dates précises à confirmer),

Parallèlement, le travail technique de modélisation, d'évaluation environnementale et de consolidation des pistes d'actions pour le Projet Mobilités 2025/ 2030 se poursuit.

Il est prévu que le Projet Mobilités 2025/ 2030 soit arrêté en octobre 2016. Avant cela, les partenaires seront de nouveau consultés, de façon globale, ou par territoire, en septembre 2016.